

# Grues mobiles : des grutiers formés pour une conduite en sécurité

**Le Caces est un bon moyen de s'assurer des compétences d'un grutier à la conduite en sécurité. Mais il n'est qu'un premier pas dans la formation...**

**L**a conduite des grues mobiles relève de l'article R4323-55 du code du travail (Ex R.233-13-189) et de l'arrêté du 02/12/1998, qui stipulent que la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et de équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire. La CNAM (Caisse Nationale d'assurance maladie) a défini dans sa recommandation R383m le contenu du programme pédagogique à dispenser au futur conducteur.

"Le groupe AFCE participe aux côtés de l'INRS à sa réflexion sur l'évolution future et mieux adaptée des recommandations de la CNAM dans le domaine de la conduite d'engins de levage et de manutention", explique M. Eric Pierson, directeur AFCE, organisme qui forme plus de 250 conducteurs de grues mobiles par an.

"Le Caces ou à défaut un examen équivalent est obligatoire mais n'est certainement pas suffisant. Cet examen atteste d'un niveau de connaissance et non de compétence. Les employeurs recherchent avant tout un niveau de compétence, soutient encore M. Pierson. A l'exception du titre professionnel de conducteur de grue mobile (Equivalent à un C.A.P.) délivré par le ministère chargé du travail en partenariat avec certains organismes de formation (3 ou 4 dont AFCE pour toute la France), il n'existe pas d'examen reconnaissant le niveau de compétence d'un grutier. Aujourd'hui, il appartient aux employeurs de s'entourer de prestataires sérieux en for-

formation, qui sauront donner un avis d'expert complémentaire au Caces pour attester du professionnalisme d'un conducteur. Les Caces que nous délivrons sont reconnus comme étant très difficiles. Nous avons unilatéralement ajouté une composante professionnelle à cet examen pour nous démarquer de nos confrères."

Bien que non obligatoire, le Caces est incontournable à la formation d'un grutier, il a constitué un véritable progrès depuis 10 ans. "Cependant il manque à cette formation à la conduite en sécurité préalable au Caces, l'approfondissement des connaissances du métier qui ne peut être réalisé que sur des formations de longue durée (CQP, titre professionnel)", estime aussi Joël Nicolas, directeur opérationnel Formation de Dekra Industrial (ex-Norisko).

Dans cette optique, en 1996, le SNUG avait décidé de créer un "Permis pour la conduite des grues mobiles" mais l'initiative n'a pas été poursuivie.



## Des aides

Les périodes de ralentissement d'activité, peuvent, dans un premier temps être propices à la formation. *"Les entreprises préfèrent saisir ces périodes pour réaliser, voire avancer les formations de recyclage. Mais lorsque les périodes difficiles durent, les plans de formation s'amenuisent"*, constate M. Pierson.



M. Pierson, directeur AFCE

Dekra Industrial (environ 10% de parts de marchés Caces grues mobiles) a cependant délivré plus de Caces sur les sept premiers mois de 2009, que sur toute l'année 2008... Pour l'AFT-Iftim (2400 personnes formées en 2008), l'activité grues mobiles s'est maintenue sur le premier semestre (alors qu'elle a constaté une légère contraction de formation sur grues à tour.) Les entreprises peuvent faire jouer plusieurs dispositifs pour faire diminuer les coûts de formation.

Ainsi, dans le plan de formation de l'entreprise, chaque entreprise verse chaque année à un organisme paritaire collecteur Agréé (Agefos, AREF, INTERGROS...) environ 1% de sa masse salariale destinée à financer ses besoins en formations. Les formations de grutiers peuvent souvent faire l'objet d'une imputation sur ce budget. D'autres aides existent, hors plan de formation entreprise, comme le contrat de professionnalisation, qui permet l'embauche d'un jeune et la prise en charge (souvent intégrale) du coût de sa formation ainsi que d'une grande partie des charges sociales et patronales. La période de professionnalisation permet d'orienter vers le métier de conducteur de grue mobile un salarié présent en CDI depuis plus d'un an dans l'entreprise. *"Les prises en charge englobent à la fois le coût de la formation mais aussi le salaire du salarié concerné, avec des aides pouvant aller jusqu'à 60 euros HT/ heures de formations"*, explique M. Pierson. Enfin, sous certaines conditions les pôles emplois (ex-ANPE-Assedic) peuvent financer la formation préalable à l'embauche d'une personne. Dans ce cas, le coût est nul pour l'entreprise d'accueil. Sans oublier certaines aides spécifiques par région, associations, départements... *"Dans ce labyrinthe de procédures, le groupe AFCE conseille et assiste ses clients au mieux de leurs intérêts. Mais très souvent, l'impact du coût formation peut être nul"* souligne encore M. Pierson.

## Plus simple ou pas ?

Les grues mobiles ont beaucoup évolué ces dernières années, notamment grâce aux nouvelles technologies, simplifiant le travail, mais pas forcément la conduite de la grue. *"Les futurs grutiers doivent posséder une bonne approche technique pour appréhender l'utilisation de ces nouvelles technologies"*, estime M. Nicolas.



M. Nicolas, Dekra Industrial

*"Si, il y a une vingtaine d'années, une grue se conduisait au "ressentir" de son basculement ou de sa "flexion", aujourd'hui, le strict respect de la notice d'utilisation et la parfaite configuration du contrôleur d'état de charge (CEC) sont indispensables pour conduire une grue en sécurité et éviter le risque d'accident. Conduire une grue n'est pas plus difficile aujourd'hui qu'hier. Cela nécessite un plus grand respect des règles et des notices. La place donnée à l'improvisation disparaît, le conducteur devient opérateur, la place donnée à l'examen d'adéquation prend toute sa valeur."* souligne M. Pierson

## Rappel : les obligations de l'employeur

La loi impose à l'employeur :

- La formation du grutier (plus largement de tout conducteur d'engins de levage et de manutention), qu'elle soit faite dans l'entreprise ou dans un centre de formation spécialisé
- De lui faire passer un examen permettant d'évaluer sa capacité à conduire en sécurité
- De faire vérifier son aptitude médicale
- De lui communiquer formellement les consignes de sécurité du lieu où il travaille

### Au terme de ces 4 actions, l'employeur doit alors lui délivrer une autorisation de conduite écrite.

A ce titre, le CACES pourrait paraître non obligatoire. Cependant, une circulaire ministérielle précise que le meilleur moyen à disposition de l'employeur pour réaliser l'examen permettant d'évaluer la capacité à conduire en sécurité d'un conducteur est le CACES.

Y déroger expose l'employeur, en cas d'accident, à une appréciation des tribunaux qui peuvent considérer que le meilleur moyen n'a pas été utilisé. De plus, le CACES est une recommandation de la CNAM, et celles-ci font partie des obligations des employeurs en regard du code de la sécurité sociale.

A défaut de faire passer un CACES, l'examen d'évaluation de la capacité à conduire en sécurité doit être au moins aussi contraignant, par exemple, un titre professionnel, l'ancien permis SNUG ou une certification militaire. Tout autre examen serait reconnu comme inférieur au CACES et exposerait le dirigeant à des sanctions en cas d'accident.

Rappelons aussi que le Caces grue mobile est valable 5 ans. Et qu'une autorisation de conduite doit être délivrée pour la conduite des équipements suivants : grues à tour, grues mobiles, grues auxiliaires de chargement de véhicules, chariots automoteurs de manutention à conducteur porté, plates-formes élévatrices mobiles de personnes, engins de chantier télécommandés ou à conducteur porté (sauf tracteurs agricoles ou forestiers à roues)

